



Bon de travail

Sicli Fire Protection South BV

Lenniksebaan 451
Anderlecht

Téléphone - 123
Mail - info@sicli-sud.be

Relation (564564) **Adresse** **Conforme en fonction de l'acceptation de l'avis professionnelle (592778)**

LA NOUVELLE VIGILANCE
6020

LA NOUVELLE VIGILANCE
RUE JULIEN LAHAUT, 11
DAMPREMY , Hainaut
Belgium
6020

Bon de travail

Technicien

Notre référence	1512010	Nom	Lucas Opielka
Date de début	11-04-2025	Nombre	331638
Date de fin	11-04-2025		

Version

1.22.65

Consommation

1,00x 10010201	Extincteur à clapet
1,00x 10010703	Jeu de joints d'extincteur
1,00x 51010015	Vérifier l'indicateur de pression / test d'expulsion de pression
7,00x 51060001	Vérifier l'extincteur
1,00x 51280002	Test de couple
1,00x 99000026	Etiquette de test conforme à la norme/loi
1,00x 00XXST001	Tarif de départ

Conseil

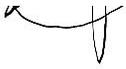
5,00x 02210006	Extincteur à poudre cartouche 6 kg BE
1,00x 02231026	Extincteur à mousse 6 l cartouche XF-60GS BE
7,00x 10010201	Extincteur à clapet
1,00x 10010703	Jeu de joints d'extincteur
1,00x 1320132126	Changement de service Extincteur à mousse 6 l Cartouche XF-60GS BE
6,00x 1370183005	Étiquette Moyne Roberts Apragaz (Benor)
6,00x 51010003	Vérifier l'indicateur de pression /(p) test d'expulsion de pression
1,00x 51010015	Vérifier l'indicateur de pression / test d'expulsion de pression
7,00x 51010069	Installation/remplacement d'équipement d'extinction d'incendie
7,00x 51040001	Démontage/élimination durable de l'extincteur
1,00x 51040008	Démonter/éliminer de manière durable le tuyau/tube
7,00x 51060009	Vérifier l'extincteur
1,00x 51270005	Frais d'intervention
1,00x 51280002	Test de couple
7,00x 99000026	Etiquette de test conforme à la norme/loi

Signature

Commentaires

11-04-2025 10:51
francois

Commentaire du bon de travail
à remplacer



En dehors du contrôle effectué par nos soins, le responsable de votre entreprise doit réaliser une inspection visuelle mensuellement des équipements d'extinction afin de vérifier s'ils sont accessibles, si le scellé n'a pas été brisé et s'ils ne présentent aucun dommage visible. Si nécessaire, le responsable prendra les mesures appropriées pour remédier aux défauts constatés.